

PAR COURRIEL

Montréal, le 04 mai 2017

art 53-54



**Objet : Demande d'accès concernant les adresses suivantes : 8200, 8300, rue Saint-Patrick, lot : 2 331 520, Cadastre du Québec (LaSalle) Montréal (Québec)**

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 13 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Rapport de vérification, 8 juillet 2015, 2 pages
2. Rapport d'inspection, 8 mars 2010, 5 pages

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nezha Boumchagdidin  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

**1 Identification**

Date de la vérification : 2015/07/08    Heure de début : h    Heure de fin : h  
Inspecteur : Mary Chantal Abraham

N° intervention : 300974309    Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)  
N° gestion documentaire : 7610-06-04-05050-01    N° du rapport de vérification : 401268866  
N° demande : 200384057    Type de demande : Programme de contrôle  
But de la vérification : I-9 BPC Morgan Schapper Corporation (Catégorie 5)

Lieu concerné par la vérification  
Nom du lieu : Morgan Schaffer corporation  
Nom usuel du lieu :  
N° du lieu : X0600593    Type de lieu : industrie  
Localisation du lieu :  
Adresse du lieu : 8300 Saint-Patrick, Lasalle  
Montréal (Québec) H8N 2H1

Intervenant(s) du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant
Morgan Schaffer inc.		5110, avenue de Courtrai Montréal (Québec) H3W 1A7	Y2060474

Personnes contactées			<input type="checkbox"/> SO
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)	
S3/S4			

Mode d'identification  
But expliqué :  oui     non     s. o.  
Mode d'identification :  verbale     preuve de statut  
But expliqué à/identification faite auprès de : Mickael Papaceit


Autres pièces annexées au rapport			<input type="checkbox"/> SO
	Numéro	Titre	
<input checked="" type="checkbox"/> Document		Courriel	
<input type="checkbox"/> Plan			
<input type="checkbox"/> Carte			
<input type="checkbox"/> Autre			

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO  
Programme I-9 BPC (Catégorie 4).

**3 Description de la vérification**  
Il n'y a pas d'équipement contenant des BPC.

**4 Conclusion**  
Il n'y a pas d'équipement contenant des BPC sur le site.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés  4  3  2  1  SO

**5 Recommandations**  
Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.  
Rédigé par : Mary Chantal Abraham    Date de rédaction : 2015/07/08  
Signature : 

**6 Vérification du rapport**

Approuvé par : Marie-Pier Marchand

Fonction : Superviseure

Signature :

*Marie Pier Marchand*

Date :

*10 juillet 2015*

Commentaires :

## 1. Identification

Date de l'inspection : année mois jour	2010 03 08	Heure d'arrivée : 9 h 45	Heure de départ : 10 h 19
Date de rédaction : année mois jour	2010 03 09	No dossier (gestion documentaire) : 7610-06-01-0505001	
Technicien, technicienne : Marie-Pier Marchand		Accompagné, accompagnée de : -----	
No intervention (SAGO) : 300503518		No document (SAGO) : 400686312	

Motif de l'inspection	
Secteur : <input checked="" type="checkbox"/> industriel <input type="checkbox"/> municipal <input type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> pesticides <input type="checkbox"/> hydrique <input type="checkbox"/> naturel	
Type d'inspection : <input type="checkbox"/> plainte (remplir section Plainte) <input type="checkbox"/> suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> suivi autorisation <input checked="" type="checkbox"/> programme de contrôle <input type="checkbox"/> suivi d'urgence <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> autre (préciser)	
But : Programme I-9 F : Lieux d'entreposage visés par le bilan annuel.	

Plainte	
No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Coordonnées du lieu	
Adresse du lieu inspecté :	Adresse postale (si différente) :
Morgan Schaffer 8300 Saint-Patrick Montréal (Québec) H8N 2H1	
No du lieu (SAGO): X0600593	Type de lieu : Industriel
Responsable du lieu : Morgan Schaffer	No intervenant (SAGO) : Y0600744

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone
SB/SY		

Pièces annexées			Échantillons		
Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	8		<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

## 2. Description de l'inspection

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo Nikon Coolpix L16 Mega Pixels 7.1. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux.

### Contexte

La compagnie Morgan Schaffer effectue des activités reliées à l'analyse d'huile de transformateur. Cette inspection fait partie du programme I-9 F : lieux d'entreposage visés par le bilan annuel.

### Inspection

- Les types de matières reçues pour analyse sont des résidus organiques non chlorés, des huiles de transformateurs et des huiles de transformateur dont la concentration en BPC est inférieure à 50 ppm.
- Toutes les catégories de matières dangereuses résiduelles sont séparées lors de l'entreposage.
- Les solvants sont transférés du laboratoire (cruche rouge) (photo #2) vers un baril situé dans une armoire jaune. Cette armoire possède un fond conçu en bassin de rétention en cas de fuite. Les solvants sont dans l'aire de réception.(photo #6)
- Les huiles usées sont recueillies dans des cruches de transfert (photo #1) dans le laboratoire pour ensuite être transférée dans un baril mis sur un bassin de rétention (photo #5). Les huiles usées sont dans l'aire de réception.(photo #4)
- Les huiles contenant des BPC sont mis dans un baril placé dans une armoire jaune avec un fond conçu en bassin de rétention. La compagnie refuse les huiles contaminées à une concentration supérieure à 50 ppm en BPC. Le baril est presque toujours vide. (photo #3)
- Un système de ventilation et un système d'extinction des incendies sont présents dans le bâtiment.
- Les barils sont fermés, étiquetés et datés. Les armoires jaunes sont aussi identifiées. (photo #7)
- C'est la compagnie **art 23-24** qui vient récupérer les huiles usées une fois par mois. Les solvants sont repris à environ tous les trois mois par Anachem, en même temps que les contenants vides.
- Les armoires jaunes et les barils sont entreposés dans des lieux à accès limité. Il faut une carte magnétique ou un code pour entrer dans les pièces.
- Le plancher est en béton et en bon état.
- Le registre est tenu à jour. (photo #8)
- Il n'y a pas de bilan annuel de produit. Après discussion avec Madame Alix Fortin, responsable des bilans annuels, l'entreprise n'a pas à faire de bilan.

## 3. Conclusion

- La gestion des matières dangereuses résiduelles est conforme.
- La compagnie n'a pas à produire un bilan annuel.

## 4. Recommandations

- Fermer l'intervention.
- Enlever ce lieu de sur la liste des compagnies visées par l'obligation du bilan annuel.

Rédigé par : Marie-Pier Marchand	Secteur : CCEQ Industriel
Signature : <i>Marie-Pier Marchand</i>	Date : 18 mars 2010

## 5. Vérification

Approuvé par : Michel Léonard	Secteur : CCEQ
Signature : <i>Michel Léonard</i>	Date : 18 mars 2010
Commentaires du vérificateur :	